Discours de S.A.R. la Princesse Esmeralda de Belgique à l'occasion d'une réception diplomatique au Radisson, Bruxelles :

"Faire avancer la reconnaissance de l'écocide : Une initiative diplomatique pour l'OACPS et la COP30"

Jeudi 13 mars 2025

Excellences, distingués invités,

C'est un immense honneur d'être ici avec vous aujourd'hui à cette réunion diplomatique cruciale, où nous nous réunissons dans un engagement commun pour protéger notre planète et défendre la justice pour les générations présentes et futures. J'exprime ma profonde gratitude à la République de Vanuatu et à la République Démocratique du Congo pour avoir organisé cette initiative essentielle, aux côtés des efforts dévoués de Stop Ecocide International.

Nous nous retrouvons à un moment où l'urgence de l'action environnementale ne saurait être surestimée. De la montée des eaux menaçant les nations insulaires à la destruction de la biodiversité et des écosystèmes dont dépend toute forme de vie, nous sommes témoins des conséquences dévastatrices d'une atteinte incontrôlée à l'environnement. Dans ce contexte, le leadership, la collaboration et la reconnaissance juridique de la destruction massive de la nature ne sont pas de simples options – ce sont des impératifs.

C'est pourquoi je salue la République de Vanuatu, la République des Fidji et l'État indépendant de Samoa, avec le soutien de la République Démocratique du Congo, pour leur initiative audacieuse visant à proposer un amendement au Statut de Rome afin d'inclure l'écocide comme crime international. Leur leadership est une source d'inspiration pour les nations du monde entier et ouvre la voie à une responsabilisation effective de ceux qui commettent des destructions environnementales graves.

Au niveau européen, des avancées significatives ont été réalisées. Le Conseil de l'Union européenne a formellement adopté une directive révisée sur la criminalité environnementale, qui, pour la première fois, inclut des dispositions sur la pénalisation de comportements « comparables à l'écocide ». Il s'agit d'un moment historique pour le droit environnemental en Europe. Les États membres disposent désormais de 24 mois pour aligner leur législation nationale sur cette directive,

garantissant ainsi que les crimes environnementaux graves soient sanctionnés de manière appropriée.

Comme nous l'avons entendu de la part du représentant du ministère de l'Environnement, la Belgique a également franchi une étape décisive. Le Parlement fédéral belge est devenu le premier en Europe à reconnaître l'écocide dans son code pénal. Cela place la Belgique à l'avant-garde de l'effort mondial visant à criminaliser l'écocide auprès de la Cour pénale internationale, réaffirmant ainsi son engagement en faveur de la justice pour les populations et la planète.

Le rôle des organisations multilatérales, telles que l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP), est indispensable. Avec sa diversité de membres répartis sur plusieurs continents, l'OEACP a le potentiel d'être un acteur clé dans la promotion de la justice environnementale. En mettant en avant et en soutenant la reconnaissance de l'écocide dans ses déclarations officielles, l'OEACP peut contribuer à renforcer l'élan mondial en faveur de la criminalisation des destructions environnementales graves.

Notre réunion d'aujourd'hui constitue une plateforme essentielle pour faire avancer ces discussions, renforcer les alliances et coordonner nos efforts diplomatiques en vue de la COP30. J'invite tous les États membres présents à considérer l'impératif moral, juridique et écologique de la reconnaissance de l'écocide comme un crime. En le faisant, nous envoyons un message clair : la destruction de notre planète ne sera plus tolérée en toute impunité.

Pour conclure, permettez-moi d'exprimer ma profonde gratitude envers toutes celles et ceux qui œuvrent sans relâche pour faire avancer cette cause – diplomates, experts juridiques, militants et décideurs politiques. Le chemin à parcourir nécessitera de la persévérance, mais avec une détermination collective, nous pouvons bâtir un cadre juridique garantissant l'intégrité environnementale et la justice pour tous.

Je vous remercie.